

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BIOCALCO SL

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0079

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0031594-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BIOCALCO SL

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CARMEUSE EUROPE S.A.
	Adresse	Boulevard de Lauzelle , 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0079 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0031594-0001	
Date de l'autorisation	26/12/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	25/12/2033	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Carmeuse Europe S.A.

Adresse du fabricant

Boulevard de Lauzell, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique

Emplacement des sites de fabrication

215 route d'Arras, 62320 Bois Bernard France

závod Vápenka Mokrý, Mokrý 359 664 04 Mokrý République tchèque

Str Principala 1, 337457 Com. Soimus Roumanie

Valea Mare Provat 117805 Campulung Roumanie

HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie

Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha, Belgium Moha Belgique

Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique

závod Vápenka Slavec, Slavec 179 04911 Slavec Slovaquie

Str Garii 2 135100 Fieni Algérie

Rue de Boudjessa 1 5070 Aisemont Belgique

Závod Vápenka Kosice, Vstupný areál U. S. Steel 044 54 Kosice Slovaquie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1255 - Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte
Nom du fabricant	Carmeuse Europe S.A
Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzell, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France
	závod Vápenka Mokrá, Mokrá 359 664 04 Mokrá République tchèque
	Str Principala 1 337457 Com. Soimus Roumanie
	Valea Mare Provat 117805 Campulung Roumanie
	HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie
	Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas
	Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha Belgique
	Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique
	závod Vápenka Slavec, Slavec 179 04911 Slavec Slovaquie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		Substance active	1305-62-0	215-137-3	60

2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des boues de stations d'épuration – Intérieur et Extérieur – Professionnel

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Endoparasites : Œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites : Œufs d'helminthes Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Intérieur et extérieur Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application directe et automatisée Description détaillée: -</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi</p> <p>La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact</p> <p>Temps de contact : 24 heures pour les bactéries et jusqu'à plusieurs semaines pour les endoparasites (œufs d'helminthes)</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Sacs en papier: 750kg</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact nécessaire.
- Appliquer 0,3 kg – 3,4 kg de produit par kilo de boue sèche.
- La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 12 – 25 % de poids secs de boues.
- La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'

efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le versement du produit dans l'unité de traitement doit être effectué de façon semi-automatisée.
- Concernant l'utilisation de gros sacs, le versement dans l'unité de traitement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectués à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée.
- Durant le versement du produit et le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.
- L'addition d'oxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est nécessaire de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou effectué de façon automatisé assurant aucune exposition de l'opérateur durant la tâche de nettoyage.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection des fumiers – Intérieur et Extérieur – Professionnel

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Endoparasites : œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites : œufs d'helminthes Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur et Extérieur Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application directe et automatisée Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures (bactérie, virus) et jusqu'à 90 jours pour les endoparasites (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Sacs en papier: 750kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact.
- Retirer le fumier des logements d'animaux.
- Dose d'application :

 - Ne pas appliquer plus de 170 kg de produit/m3 de fumier.
 - Stocker le fumier traité, puis après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le versement du produit dans l'unité de traitement doit être effectué de façon semi-automatisée.
- Concernant l'utilisation de gros sacs, le versement dans l'unité de traitement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectués à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée.
- Durant le versement du produit et le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des fumiers traitées.
- L'addition d'hydroxide de calcium au fumier peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est nécessaire de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou effectué de façon automatisé assurant aucune exposition de l'opérateur durant la tâche de nettoyage.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers

peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instruction d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Pour une application en extérieur, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas laisser entrer de passants (y compris les travailleurs et enfants) et animaux de compagnie dans la zone de traitement durant toute la durée de traitement.
- Utiliser le produit uniquement en zone bien ventilée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans
- Protéger de l'humidité
- Stocker à l'écart des acides

6. Autres informations

- Afin de garantir l'efficacité du produit lors de son application, les modalités de dilution du produit et les doses d'emploi du produit dilué, devront figurer sur l'étiquette.
- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020). En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.